

*LES RENCONTRES*

# EAU PLANETE ET PEUPLES

*CHANGEONS DE PARADIGME  
POUR L'EAU*





## SOMMAIRE

---

*L'eau, bien commun de l'Humanité et du Vivant ... 3*

*EAU & DROIT ... 4*

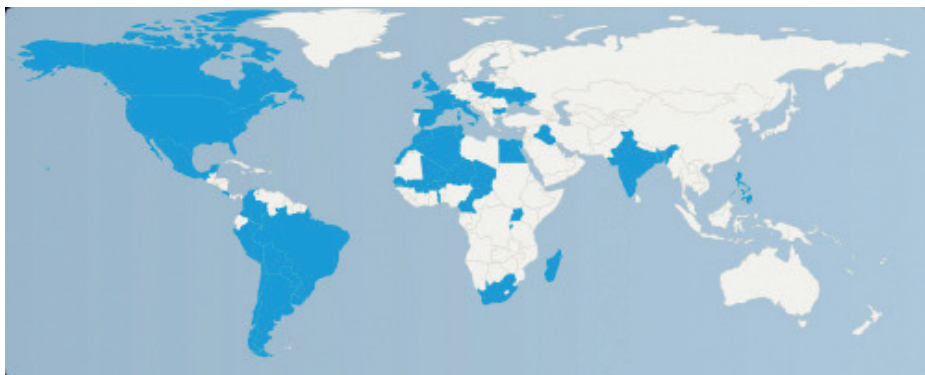
*EAU & ÉNERGIE ... 6*

*EAU & AGRICULTURE ... 8*

*EAU & CLIMAT ... 10*

*En 2015, rendons sa place à l'eau ! ... 12*

**Eau, Planète et Peuples : des rencontres internationales**



**Nous contacter : France Libertés - 5 rue Blanche - 75009 Paris  
01 53 25 10 40 - [contact@france-libertes.fr](mailto:contact@france-libertes.fr) - [www.france-libertes.org](http://www.france-libertes.org)**

## L'eau, bien commun de l'Humanité et du Vivant

Depuis leur lancement en mars 2012, les Rencontres « Eau Planète et Peuples » ont rassemblé des dizaines d'organisations de la société civile du monde entier pour partager leurs expériences et leurs visions de ce bien essentiel qu'est l'eau. **Une même idée nous rassemble : celle de l'eau comme bien commun accessible à tous les Hommes et élément constitutif de la vie à protéger.**

Lors de la seconde édition d'« Eau Planète et Peuples » organisée en mars 2015 au Forum Social Mondial de Tunis, nous avons porté haut **nos propositions pour un nouveau paradigme sur l'eau**, notamment sur les questions en lien avec le droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement, le climat, l'agriculture et l'énergie.

Dans le cadre de la mise en place des Objectifs de Développement Durable et des accords sur le Climat, nous demandons à la communauté internationale et aux États de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre le droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement, promouvoir des solutions énergétiques durables et respectueuses de la ressource en eau, mettre l'accent sur les agricultures familiales et les pratiques agroécologiques, restaurer le cycle de l'eau afin de lutter contre le changement climatique. Avec un axe transversal : **la nécessité absolue d'associer les citoyens à toutes les décisions relatives à l'eau.**





# EAU & DROIT

Le droit à l'eau potable et à l'assainissement a été reconnu comme un droit de l'Homme par l'Assemblée générale des Nations Unies le 28 juillet 2010. Toutefois, ce droit ne deviendra une réalité pour tous que s'il est connu et mis en œuvre. **Chaque État porte la responsabilité de garantir l'application effective de ce droit sur son territoire**, d'une part, en le rendant opposable, d'autre part, en respectant les différents critères et principes. Cela exige une volonté politique réelle et des moyens financiers adéquats.

Pour être opposable, le droit à l'eau et à l'assainissement doit être **inscrit dans le droit interne**, afin que les citoyens puissent s'en prévaloir et recourent aux organes juridiques pertinents si leur droit est nié ou bafoué.

Il est fondamental que les critères du droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement soient respectés pour permettre à chacun de pouvoir bénéficier durablement d'une **eau potable de qualité, accessible, abordable, et ce, en quantité suffisante et d'un assainissement accessible, abordable, hygiénique, socialement et culturellement acceptable**.

Il est aussi essentiel que **les citoyens soient associés à tous les processus de décision** relatifs à la question de l'eau, pour une meilleure gestion de la ressource et un accès pour tous. Cette participation doit être libre, pleine et significative.

Les États sont redevables auprès des citoyens, qui doivent être informés de leurs droits et les faire valoir. **L'accès à l'information, la transparence, le renforcement des connaissances et des capacités** sont essentiels afin que les citoyens puissent participer et jouer leur rôle de veille citoyenne et pour garantir l'application effective du droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement.

Enfin, pour progresser vers la mise en œuvre effective du droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement, il est essentiel de le prendre en considération à la fois aux niveaux international et national, ainsi que de renforcer les **échanges d'expériences entre pays**.

Nous demandons à la communauté internationale et aux États  
**DE FAIRE DU DROIT À L'EAU ET À L'ASSAINISSEMENT  
UN DROIT RÉELLEMENT EFFECTIF**

- 1** En rendant le droit à l'eau opposable, ce qui nécessite de l'inscrire dans la législation nationale.
- 2** En mettant en place des mécanismes de régulation et de contrôle afin de faire valoir ce droit.
- 3** En respectant et en faisant respecter les critères et principes du droit de l'Homme à l'eau potable et à l'assainissement.
- 4** En associant les citoyens aux décisions, sur la base des principes de participation effective, d'accès à l'information, de transparence et de redevabilité.
- 5** En allouant des moyens financiers adéquats à la mise en œuvre de ce droit.



# EAU & ÉNERGIE

Notre modèle énergétique n'est aujourd'hui plus soutenable si l'on veut réellement s'adapter et lutter contre le changement climatique. La transition énergétique est indispensable et urgente et se doit de favoriser **les sources d'énergie renouvelables ne compromettant pas la pérennité des ressources en eau**. Cette transition ne peut se faire sans **démocratiser la planification énergétique** aux niveaux local et national.

La menace la plus imminente de notre modèle énergétique sur nos ressources en eau est **l'exploitation des gaz et huiles de schiste**. Cette activité entraîne la destruction programmée de nos écosystèmes et n'est cohérente ni avec la défense du droit humain à l'eau ni avec la lutte contre le changement climatique.

La **transparence de l'information** quant aux usages de l'eau dans les industries extractives est donc indispensable afin d'éviter les conséquences néfastes de ces pratiques sur l'eau, l'environnement, la santé et la sécurité publique. Un véritable contrôle social doit se mettre en place, incluant des **sanctions** contre les acteurs responsables de dommages sociaux et environnementaux et la mise en place d'un fond de réhabilitation.

Face à ce dernier, les États et les multinationales n'ont cessé de promouvoir de fausses solutions, comme celles des grands barrages et du nucléaire : des « solutions » censées être écologiques mais qui, en réalité, menacent nos ressources en eau et la sécurité des populations.

Les vraies solutions résident dans l'efficacité et la sobriété énergétique et doivent s'inspirer **des techniques locales et traditionnelles de production d'énergie**. Elles doivent être étudiées et favorisées car elles sont adaptées à l'environnement direct et à la lutte contre le changement climatique.

Nous demandons à la communauté internationale et aux États  
**D'ASSURER UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
RESPECTUEUSE DES RESSOURCES EN EAU ET DU CLIMAT**

- 1** En interdisant la technique de la fracturation hydraulique.
- 2** En favorisant le développement des énergies renouvelables.
- 3** En luttant contre les fausses solutions énergétiques, comme celle du nucléaire.
- 4** En étudiant et en nous inspirant des techniques traditionnelles et locales.
- 5** En démocratisant la planification énergétique.
- 6** En développant des solutions énergétiques multiples sur un même lieu.

# EAU & AGRICULTURE

Malgré la faible attention que les décideurs et les agences internationales leur portent et les conditions précaires auxquelles elles sont confrontées, les agricultures paysannes parviennent à répondre aux enjeux de **sécurité alimentaire, d'équité sociale et de durabilité environnementale**. Au même titre que le foncier, l'accès à l'eau est crucial pour garantir ces fonctions. Les exploitants familiaux adaptent leurs pratiques à la disponibilité de cette ressource aussi bien dans le cadre de l'agriculture pluviale que dans celui de l'agriculture irriguée.

L'irrigation paysanne repose très souvent sur une organisation collective de l'accès à l'eau, de l'entretien des aménagements et de la résolution des conflits. Elle peut ainsi favoriser la cohésion sociale et une certaine autorégulation des volumes consommés. Elle mobilise des savoir-faire locaux adaptés aux conditions des écosystèmes mis en valeur qui participent à assurer la durabilité environnementale de l'agriculture pratiquée.

**Pourtant, ce sont plutôt de grands périmètres irrigués associés à l'agrobusiness ou à l'agriculture contractuelle** (à savoir des modes de partenariats entre paysans et agroindustries, le plus souvent défavorables aux premiers) **qui sont encouragés par les décideurs et les bailleurs de fonds**. Parallèlement au phénomène global d'accaparement des terres, nous assistons aussi à une dépossession des paysanneries concernant les ressources en eau.

La question se pose donc de savoir de quelle manière garantir l'accès à l'eau pour les paysanneries du monde et comment encadrer les modèles d'agriculture dominants, peu conciliables avec l'intérêt de la société dans son ensemble.



Nous demandons à la communauté internationale et aux États  
**D'ENCLENCHER UN CHANGEMENT DE PARADIGME  
AU NIVEAU DES MODÈLES AGRICOLES PROPOSÉS**

1

En soutenant les **agricultures familiales paysannes** dans la mesure où elles contribuent à créer **richesses et emplois**, tout en s'adaptant à la rareté de la ressource en eau et en répondant aux enjeux actuels de **sécurité alimentaire et d'équité sociale**.

2

En **régulant** de manière stricte et contraignante les grands développements capitalistes qui reposent sur l'immobilisation de très grandes surfaces, au détriment des réserves souterraines, des eaux de surface et des populations qui en dépendent.

3

En **investissant** dans des techniques permettant d'accroître les disponibilités d'eau et d'en faire un usage durable, notamment celles fondées sur les principes de **l'agroécologie**.

4

En établissant un **dialogue démocratique** permanent qui permette de consacrer le caractère de bien commun de l'eau et de discuter des alternatives en termes d'usages agricoles et de modes de gouvernance les plus conformes à **l'intérêt collectif**.



# EAU & CLIMAT

Lors de la COP21, il est nécessaire que les États fassent le bilan de la politique internationale de gestion de l'eau, afin d'évaluer les impacts à long terme de sa gestion économique et de mettre en avant la nécessité d'une **gestion démocratique et intégrée**.

La question de l'eau est primordiale pour le changement climatique. C'est par l'eau que se manifeste l'impact le plus important et le plus sensible du changement climatique pour les populations. Réciproquement, **la perturbation du cycle de l'eau par les activités humaines affecte le climat**.

En imperméabilisant les sols en ville comme à la campagne, en surexploitant nos nappes phréatiques et nos rivières pour des usages énergétiques et industriels, nous nuisons à l'infiltration d'eau dans le sol et au renouvellement des nappes phréatiques, et nous favorisons la croissance du ruissellement, au détriment des eaux souterraines. L'eau contenue dans les sols diminue en même temps que le niveau des mers s'élève. Avec la modification de l'évaporation et l'augmentation des températures sur sols secs, cette modification du cycle de l'eau contribue au réchauffement climatique.

**En restaurant le cycle de l'eau, nous avons ainsi le pouvoir d'agir positivement sur le climat**, en particulier en modérant les événements climatiques extrêmes.

Aux échelles régionale et locale, **la mobilisation de tous est nécessaire** pour lutter efficacement contre les perturbations du cycle de l'eau et le changement climatique

Nous demandons à la communauté internationale et aux États  
D'AGIR POUR REDONNER À L'EAU TOUTE SA PLACE DANS  
NOTRE ENVIRONNEMENT ET DANS NOTRE VIE

**1** En soutenant les **recherches** sur les impacts de notre gestion de l'eau sur le climat.

**2** En encourageant les **techniques** permettant de limiter les prélèvements dans les rivières et les nappes, notamment la récupération des eaux de pluies ou la multiplication des usages de l'eau avant son épuration.

**3** En **désimperméabilisant les villes** : la nature doit revenir dans l'espace urbain, de façon à rétablir le cycle local de l'eau.

**4** En associant pleinement les **communautés** à la gestion des ressources en eau sur leur territoire et en participant aux prises de décisions, pour mieux **agir localement**.

## En 2015, rendons sa place à l'eau !

**L'eau est un bien commun de l'Humanité.** D'elle dépendent aujourd'hui notre alimentation, notre énergie, notre climat et tout simplement nos vies.

Face à ces enjeux, la mise en place d'une gestion intégrée de l'eau au niveau mondial, soucieuse de réduire les impacts des activités humaines sur le climat et les écosystèmes, tout en assurant le droit effectif à l'eau pour tous, est indispensable.

Il faut désormais établir un **dialogue démocratique** permanent qui permette de consacrer le caractère de bien commun de l'eau et qui porte sur les alternatives de son usage, les modalités de gouvernance et, plus généralement, les modèles de développement qui les sous-tendent.

A l'heure actuelle, il n'existe cependant aucun organe spécifique dans le système des Nations Unies ayant la responsabilité directe de la gouvernance de l'eau. Nous appelons donc à la **création d'un acteur international pour l'eau** qui soit représentatif et doté d'un vrai pouvoir de décision.

Plus que jamais, nous devons modifier notre **façon de vivre sur la planète**. Notre modèle de développement et la gestion de l'eau qui l'accompagne ne sont plus soutenables et compromettent le droit à l'eau des générations actuelles et futures.

Il est de la **responsabilité de tous** – communauté internationale, États, citoyens – d'enclencher de justes **transitions** énergétiques, sociales, économiques et politiques de nos sociétés.



et avec le soutien de

